

CARITAS CONGO ASBL

SECRETARIAT EXECUTIF

Siege Social : 59, Mont Virunga
Kinshasa-Gombe/ RD. Congo

Bureaux : 26, Basoko
Kinshasa-Gombe / RD.Congo

Site : www.caritasdev.cd Email : directeur@caritasdev.cd
B.P : 3258 Kinshasa | Fax : + 243 99 100 88 36 Tél. : +243 81 526 17 83

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU CABINET D'EVALUATION EXTERNE DE PROJET

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

A la demande de Caritas Congo ASBL, Caritas Internationalis avait lancé un appel d'urgence à ses membres afin venir en aide aux personnes déplacées, retournées et familles d'accueil par la crise de Kamuina Nsapu dans les diocèses de Luebo et de Luiza en République Démocratique du Congo. Le projet était dénommé « **EA 29- 2017 : Assistance aux déplacés et familles d'accueil vulnérables de la crise Kasai** ».

L'aide fournie avait consisté à distribuer des vivres et des articles ménagers de première nécessité, aux ménages déplacés, retournés et familles hôtes. Le projet sera clôturé au 31 mars 2018 et devra être évalué.

1.2 Raison d'être de l'évaluation

L'évaluation devra permettre de saisir les leçons tirées et les bonnes pratiques issues de la mise en œuvre du projet afin d'aider Caritas Congo ASBL et les Caritas diocésaines de Luebo et de Luiza à :

- Améliorer la qualité de leurs réponses aux urgences ;
- Améliorer la phase de suivi et de redressement.

1.3 Principales parties prenantes de l'évaluation

Les parties prenantes impliquées dans cette évaluation sont les suivantes :

- Caritas Congo ASBL ;
- Caritas Développement Luebo ;
- Caritas Développement Luiza ;
- Les personnels du programme ;
- Les Caritas paroissiales de Tshikapa et de Nguema
- Les bénéficiaires (les ménages déplacés, retournés et familles d'accueil) ;
- Les autorités politico-administratives locales

2. OBJECTIFS

Les objectifs de cette évaluation externe sont :

- Estimer dans quelle mesure le projet a atteint son objectif et a débouché sur les résultats attendus ;
- Faire ressortir les leçons tirées, les bonnes pratiques et émettre des recommandations pour l'élaboration des programmes futurs ;



- Évaluer dans quelle mesure le projet EA 29-2017 a contribué à répondre aux besoins et à résoudre les problèmes des populations bénéficiaires identifiés pendant la phase de conception et déterminer si les besoins à l'origine du projet ont été satisfaits ou s'ils existent toujours ;
- Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité, son efficience et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui avait été prévu initialement ;
- Apprécier les chances de survie de l'action, la capacité à se poursuivre lorsque l'appui aura cessé ;
- Mesurer dans quelle conditions le projet EA 29-2017 a produit des changements pour la population ciblée, les bénéficiaires et les autres parties prenantes, qu'il s'agisse des individus, des communautés, des institutions ou autres ;
- Identifier et documenter les leçons tirées et les bonnes pratiques sur la mise en œuvre du projet ;
- Apprécier dans quelle mesure la stratégie et le contenu des interventions ont été en adéquation avec les problèmes posés ;
- Juger de la perception qu'ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales, etc.) sur les activités du programme ;

3. QUESTIONS ET PROBLÈMES CLÉS

3.1. Pertinence : La mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention correspondent aux besoins et aux intérêts des populations et du pays et aux Objectifs du Développement Durable.

- Que pensent les bénéficiaires à propos du projet ? Sa pertinence, son adéquation, et ses résultats ? Est-ce que les résultats sont durables ?
- Que pensent les autres parties prenantes primaires et secondaires (p. ex. personnel, responsables de paroisses, responsables de l'Administration locale, autres) du projet ?
- Est-ce que les personnes les plus vulnérables ont été servies ? Est-ce que le ciblage était approprié ? (N. b. Il conviendrait de donner plus d'importance aux vues des bénéficiaires qu'à celles des autres parties prenantes).
- Est-ce que des systèmes de responsabilité descendante (participation, partage de l'information et feedback) ont été mis en place de façon appropriée et utilisés par les participants au programme ? Est-ce que le feedback reçu a influencé l'élaboration et la mise en œuvre du projet ?
- Est-ce que les évaluations initiales étaient de bonne qualité et basées sur une forte participation des bénéficiaires ?
- Intégration de l'approche genre : dans quelle mesure le programme a su prendre en compte des spécificités des hommes et des femmes à toutes les phases du cycle de projet ?
- Dans quelle mesure est-ce que le programme a suivi les normes de qualité humanitaires internationales, telles que les Normes Minimales SPHERE pour la Réponse Humanitaire ?
- Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a contribué à répondre aux besoins des populations affectées et à résoudre les problèmes identifiés dans la phase de conception ?
- Dans quelle mesure les partenaires d'exécution participant au programme ont-ils apporté une valeur ajoutée pour résoudre les problèmes énoncés dans le document de programme ?
- Dans quelle mesure la stratégie de suivi-évaluation du programme était-elle utile et fiable pour mesurer les progrès vers les résultats et les ajuster, prendre des mesures correctrices nécessaires à temps réel pour adapter le programme aux besoins des bénéficiaires ?

3.2. Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention ont été atteints.

- Dans quelle mesure le projet a contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats initialement prévus / définis dans le document de programme ?
- Dans quelle mesure les produits (outputs) et les réalisations (outcomes) du projet ont-ils été harmonisés et coordonnés pour produire des résultats ? Quels types de résultats ont-ils été atteints ?
- Dans quelle mesure le projet a eu un impact sur les personnes ciblées ?
- Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés ?
- Le programme a eu des effets différents selon le sexe, l'appartenance ethnique, le milieu d'origine, rural ou urbain, des bénéficiaires, et dans quelle mesure ?
- Dans quelle mesure le programme a contribué à promouvoir les processus d'autonomisation des bénéficiaires
- Dans quelle mesure le projet a contribué à améliorer le dialogue et la cohésion sociale entre les populations hôtes ;

3.3. Rendement :

- Est-ce que le projet a été d'un bon rapport coût/efficacité ?
- Y avait-il assez de personnel et était-il suffisamment compétent, pour atteindre les objectifs préfixés ?

3.4. Durabilité/soutenabilité : Probabilité que les avantages du projet se maintiennent à long terme.

- Est-ce que l'élaboration du projet et sa mise en œuvre se sont basés sur les leçons tirées des expériences précédentes ?
- Est-ce que de nouveaux enseignements ont été saisis et utilisés durant la mise en œuvre du projet ?

3.5. Impact

- Au sens large, quels sont les effets sociaux, économiques, techniques et environnementaux du projet sur les individus, par sexe, tranche d'âge, communauté et institution ?

3.6. Cohérence / Complémentarités

- Comment est-ce que le programme a été coordonné avec les activités et priorités des autres agences et organisations (y compris l'Administration locale et nationale) ?
- Est-ce que des systèmes de coordination appropriés ont été établis entre les Organisation Membres de Caritas Internationalis ?

3.7. Perspectives de capacité organisationnelle

- Y avait-il un système de gestion et de communication approprié en place pour soutenir le personnel du programme ?
- Y avait-il un système logistique approprié en place ? (Par ex. est-ce que le processus d'approvisionnement a fonctionné de manière ponctuelle et transparente ?)

3.8. Conclusions

Quels sont les enseignements clés tirés de la mise en œuvre du projet ? Qu'est-ce qui devrait être répété à l'avenir dans des projets similaires ? Qu'est-ce qui ne devrait pas être répété dans des projets similaires à l'avenir ?

4. MÉTHODES et TECHNIQUES UTILISES

Cette évaluation finale utilisera les méthodes et les techniques correspondant aux besoins spécifiques d'information, aux questions énoncées dans les Termes de Référence, à la disponibilité des ressources et aux priorités des acteurs.

Dans tous les cas, le consultant se doit d'analyser toutes les sources d'information pertinentes, telles que les rapports périodiques de mise en œuvre, les rapports de missions de suivi, les comptes rendus des réunions des comités de pilotage, les documents de projet, les rapports d'examen internes, et tous les autres documents susceptibles d'apporter des informations pour permettre d'émettre des jugements basés sur les évidences.

Le consultant se doit également de réaliser des entretiens et des enquêtes ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. L'équipe d'évaluation fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les citoyens/participants ciblés par le projet EA éc-2017 soient prises en compte. Elle veillera également au principe de confidentialité pour les cas qui l'exigent.

Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport d'étude documentaire et dans le rapport final de l'évaluation. Au minimum, ces derniers présenteront des informations sur les outils utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives. Une méthodologie plus détaillée ainsi qu'un plan de travail spécifique, y compris une matrice de conception par question principale d'évaluation, seront présentés par l'équipe d'évaluation.

Le consultant pourra proposer des activités jugées nécessaires à la réalisation des objectifs attendus. Il pourra notamment proposer des analyses complémentaires sur certains des aspects de l'évaluation dans la mesure où celles-ci seraient susceptibles d'être conduites dans le cadre de l'étude et d'apporter des enseignements indispensables à la bonne analyse de l'Initiative.

5. DES RÉSULTATS ATTENDUS DE L'EQUIPE D'EVALUATION

Le produit de cette évaluation est un rapport ne dépassant pas 20 pages. Ce rapport devra contenir les informations suivantes :

- Synthèse/Résumé analytique ;
- Cadre de l'évaluation ;
- Introduction ;
- Un rapport principal rappelant le contexte, les objectifs et la méthodologie de l'évaluation et comprenant les principaux résultats/constats détaillés de l'évaluation relatifs aux enjeux formulés, ainsi que les perspectives et les recommandations faites par les évaluateurs ;
- Conclusions.

Le rapport de cette évaluation avec ses annexes devra être disponibles au bureau de Caritas Congo ASBL **18 jours** après la mission.

6. DE L'UTILISATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Le Rapport d'évaluation sera transmis à Caritas Internationalis à Rome et partagé avec toutes les Organisations Membres.



7. DES COMPÉTENCES REQUISES

Les compétences requises de la part de l'Évaluateur Externe sont :

- Expérience dans le suivi et l'évaluation de projets/programmes et un dispositif de pilotage de projet/programme : savoir-faire méthodologique, conduites d'entretiens individuels ou collectifs, dirigés ou semi-dirigés, écriture de rapport ;
- Capacité d'utiliser des approches participatives pour l'évaluation ;
- Expérience dans la gestion opérationnelle de programmes humanitaires / de développement ;
- Bonne connaissance du contexte local ;
- Bonnes compétences analytiques ;
- Compétences rédactionnelles excellentes en Français ;
- Compétences linguistiques appropriées et requises en Français ;
- Compétences en renforcement organisationnel et institutionnel ;
- Compétences en gestion des connaissances ;
- Expériences en gestion de relations partenariales.

8. DE LA PROPOSITION DE LA PROPOSITION

Les propositions de l'évaluateur devraient contenir :

- Un CV du personnel clé,
- Expériences pertinentes pouvant attester des expériences solides dans l'évaluation des projets d'urgence ;
- Calendrier de réalisation de travail
- La méthode d'évaluation proposée ;
- Une description des résultats attendus ;
- Une proposition technique détaillé ;
- Une proposition financière détaillée ;
- Le score à retenir sur la proposition technique est de 80%.

9. DATE LIMITE DU DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir au plus tard le 2 avril 2018 à 12.00, heures de Kinshasa au Secrétaire Exécutif de Caritas Congo ASBL aux adresses suivantes : directeur@caritasdev.cd, adekumbu@gmail.com, embuna@hotmail.com, embuna@caritasdev.cd, irene_mado@yahoo.fr ou déposé en version imprimée contre accusé de réception à l'adresse :

Secrétaire Exécutif de Caritas Congo ASBL
26, avenue BASOKO
Kinshasa-Gombe

N.B. Copier toutes les adresses indiquées ci-dessus.

10. DU CALENDRIER ET DES SITES DE L'EVALUATION

a) Calendrier

04/04/2018 : Notification et signature de contrat
05/04/2018 au 17/04/2018 : investigations sur terrain
20/04/2018 : dépôt du rapport préliminaire
25/04/2018 : dépôt du rapport final

N.B. Le rapport définitif devra parvenir à en version PDF à Caritas Congo ASBL aux cinq (5) adresses indiquées ci-dessus.



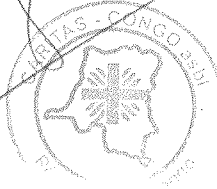
b) Sites

L'évaluation devra se dérouler à Tshikapa et à Nguema dans la Province du Kasai

Fait à Kinshasa, le 22 mars décembre 2018

Boniface NAKWAGELEWI ata DEAGBO

Secrétaire Exécutif



A handwritten signature in the bottom right corner of the page.